



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 64 (1966), p. 67-74

Bernard Boyaval

Un nouvel épistate, Thraséas (P. Sorb. inventaire 2.304) [avec 3 planches].

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711714	<i>La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne</i>	Sylvie Ayari
9782724711899	<i>BCAI 40</i>	
9782724711288	<i>Karnak-Nord XI</i>	Colin Hope
9782724711622	<i>BIFAO 126</i>	
9782724711059	<i>Les Inscriptions de visiteurs dans les Tombes thébaines</i>	Chloé Ragazzoli
9782724711455	<i>Les émotions dans l'Égypte Ancienne</i>	Rania Y. Merzeban (éd.), Marie-Lys Arnette (éd.), Dimitri Laboury, Cédric Larcher
9782724711639	<i>AnIsl 60</i>	
9782724711448	<i>Athribis XI</i>	Marcus Müller (éd.)

UN NOUVEL ÉPISTATE, THRASÉAS

(*P. Sorb. Inventaire 2.304*)

PAR

BERNARD BOYAVAL

Au cours d'un déroulement effectué le 15 Février 1961 à l'Institut de Papyrologie de la Sorbonne, les trois fragments appelés par nous A, B et C ont été trouvés dans un masque et un plastron de momie qui provenaient des fouilles de P. JOUQUET et de G. LEFEBVRE à Magdôla et avaient été immatriculés par eux : « Magdôla, tête et plastron B ». Groupés à dessein sous le même numéro d'inventaire, *P. Sorbonne 2.304*, ils offrent l'intérêt de contenir les restes d'une correspondance dont le personnage central est un épistate nommé Thraséas qui, dans la *Prosopographia Ptolemaïca*, n'est pas attesté parmi les épistates de nome (I, p. 44) ou de village (*ibid.*, p. 69). Le fragment A mentionne (l. 42) le 12 Pauni d'une seizième année et le fragment C (ll. 17-18) Pharmouthi d'une douzième année régnale. Or l'écriture paraît être de la seconde moitié du III^e s. ^A; ces dates appartiendraient donc aux règnes d'Evergète ou de Philopator. Le 12 Pauni de la seizième année correspondrait alors au 28 Juillet 231^A (Evergète) ou au 22 Juillet 206^A (Philopator); le premier Pharmouthi de la douzième année serait, sous Evergète, le 19 Mai 235^A et, sous Philopator, le 13 Mai 210^A (calculs d'après SKEAT, *The Reigns of the Ptolemies*).

Les parenthèses () indiquent la résolution d'une abréviation, les crochets droits [] des lettres perdues dans une lacune, les crochets obliques < > des lettres omises, les doubles crochets droits [] des lettres biffées sur l'original. Les lettres pointées sont douteuses, les lettres soulignées sont mutilées mais lisibles; celles qui n'ont pu être déchiffrées sont représentées par autant de points.

A

PLANCHES n^{os} III et IV (grandeur originale)

Ce fragment, haut de 22,5 cm. et large de 8, porte sur sa *face perfbrale* un *hypomnéma* rédigé par une certaine Thaësis, contre une autre femme, Hermionè, pour coups et blessures volontaires ⁽¹⁾.

On retrouve ici les formules (l. 19 : ἀξιώω; cf. *P. Ent., Introd.*, p. xxv et P. COLLOMP, *Recherches sur la Chancellerie et la Diplomatie des Lagides*, pp. 92-93) et la présentation matérielle (haute colonne de texte serré aux lignes courtes, cf. *P. Ent., Introd.*, p. xxii) qui caractérisent ce genre de documents. Au III^e s. ^A, l'*hypomnéma* est volontiers écrit sur des rouleaux de 32 à 33 cm. de large (v. par ex. *P. Ent.* A et B, *P. Eléph.* 8, 17, 19, 20 et 27); on est donc amené à supposer, au Nord, une lacune d'une dizaine de centimètres, et, vu la hauteur moyenne des *bandes* ⁽²⁾ et des *tympan*s la perte d'une douzaine de lignes.

L'écriture rappelle d'assez près *P. G. B.*, 4, c (218 ou 243^A) et peut être datée avec beaucoup de vraisemblance de la seconde moitié du III^e s. ^A. Des mouchetures brunâtres (fin des ll. 10-15; ll. 24-28) gênent souvent la lecture.

Le *revers transfibral* porte quatorze lignes disposées tête-bêche par rapport au texte de la *face*; l'écriture, une cursive droite et régulière, qui procède le plus souvent par *signes alignés*, provient d'une autre main que la *face*. On peut noter la forme de l'*epsilon* aux ll. 30 (Ἐρμιόνη), 31 (ἐγκαλεῖ), 33 (ἐπισκεψώμεθα) et 34 (περί, ἐγκαλεῖ). On retrouve le même, par exemple, dans M. NORSÄ, *Scrittura documentaria*, Fasc. 1, Tav. V, aux ll. 15 (ἀεῖ) et 16 (πυθάνεται).

Face perfbrale :

]·η[
κατετ[

⁽¹⁾ Nous ne connaissons malheureusement ni la profession ni l'origine sociale de ces deux femmes. On pourrait citer, à titre de comparaison, *P. Hib.* II, 200 (Evergète) qui offre un autre exemple de rixe entre femmes, probablement des filles publiques, à en juger par leurs noms (v. le commentaire des éditeurs). Ici, la coupable paraît d'origine grecque. La

plaignante, au contraire, est très probablement une indigène.

⁽²⁾ Nous supposons connu le vocabulaire proposé par A. BATAILLE dans son ouvrage intitulé : *Pour une terminologie en paléographie grecque*, Paris, Klincksieck, 1954; nous avons transcrit en italiques les termes empruntés à ce livre.

σὺ ἐὰν σ. [
 συνα . . . [
 5 ἢ προδοδῆ[λωμένη?
 ερις. [
 γενόμενα. [
 αὐτὴν ἐπιλαβομένη[
 καταβάλλει καὶ ἔτυ-
 10 πλέν με ἀμφοτέραις
 ταῖς χερσίν, εἰς ὃ ἀν
 τύχοι μέρος τοῦ σώμα-
 τός μου, καὶ δακοῦσα
 τὸν ἀρίστερον ἄμῶν μου,
 15 ἀποσπᾶι σάρκα, παρόντων
 Πάσι{σ}τος τοῦ Κρίτωνος
 καὶ Ἀρμάχιος καὶ Τοτο-
 έους καὶ Πάσιτος καὶ τοῦ (Ἰώρου).
 Ἄξιῶ οὖν σε ἀποσείλαι
 20 ἐπ' αὐτὴν καὶ διακοῦσαι
 καί, ἐὰν ἦι τὰ διὰ τοῦ ὑπο-
 μνήματος ὄντα ἀληθῆ⁽¹⁾,
 ἐπαναγκάσαι αὐτὴν
 τὰ δίκαιά μοι ποῆσαι.
 25 Τούτου γὰρ γενομένου,
 ἔσομαι τετυγχυῖα τῆς
 παρὰ σοῦ Φιλανθρωπίας.
 [E]ύτύχει.

Revers transfibral :

30 Θρασέας Ἀντιπάτρῳ
 χαίρειν. Ἐρμιόνηι
 ἐγκαλεῖ Θαῆσις .

⁽¹⁾ Le tour ἐὰν ἦι (. . .) ὄντα ἀληθῆ est la contamination de deux formules courantes ἐὰν ἦι τὰ διὰ τοῦ ὑπομνήματος ἀληθῆ et ἐὰν φαίνεται τὰ διὰ τοῦ ὑπομνήματος ὄντα ἀληθῆ.

ἀπόστειλον πρὸς ἡμᾶς,
 ὕπως ἐπισκεψώμεθα
 περὶ ὧν ἐγκαλεῖ αὐτῆι,
 35 ὡσαύτως δὲ καὶ τοὺς
 μαρτυροῦντας αὐτῆι,
 Πᾶσιν Κρίτωνος,
 Ἀρμάιν, Τοτ(ο)έα,
 Πᾶσιν, Ὡρον παρὰ
 40 χρῆμα καὶ μὴ ἄλλως
 ποιήσης.
 (Ἔτους) ις, Παῦνι ιβ.

L. 24 : l. ποιῆσαι. L. 26 : l. τετευχῦα. L. 41 : l. ποιήσης.

Traduction des lignes 9 et sq. :

«... elle me jette à terre et me frappe des deux mains, au hasard, sur tout le corps et, me mordant l'épaule gauche, elle m'arrache un morceau de chair, en présence de Pasis fils de Criton, Harmachis, Totoès, Pasis et (Hôros). Je te demande donc d'envoyer quelqu'un auprès d'elle, d'entendre ses explications et, si le contenu de ma requête est véridique, de la contraindre à me rendre justice. Ainsi, j'aurai éprouvé les effets de ta bienveillance. Sois heureux.

Thraséas à Antipatros salut. Thaësis accuse Hermionè. Envoie-la devant nous afin que nous examinions ses griefs; envoie aussi ses témoins, Pasis fils de Criton, Harmachis, Totoès, Pasis, Hôros, tout de suite et ne fais pas autrement. Seizième année, le 12 Pauni».

5. — ἡ προδεδη[λωμένη] : sur l'emploi de ce terme dans des *enteuxeis* ou des *hypomnêmata*, v. par ex. *P. Ent.* 92, 7-8 : τ]ῆν οἰκίαν μου ο[i] προδεδηλωμένοι | ἔξ]αλλ' ὄν καὶ ἐπαρώνουν καὶ τὰ σκεύη μου(...).

8. — ἐπιλαβομένη : cf. *P. Ent.* 28, 4-5 : ἐπιλ[α]βόμενος αὐτοῦ ἐπραξεν ἀπὸ τῶν ἐξενεγχθέν[των ποτήριον] χαλκοῦν (« Ce dernier, l'ayant appréhendé, se fit remettre sur le produit du vol un vase de bronze»). Cf. encore *P. Hib.* II, 200, 9-10 : ἀριστερᾶι ἄλλην πλ[α]τεῖαις εἰς τὸ Χρυσίδος πρόσωπον καὶ ἐπιλαβ[ομένη]ν τῶν..... [circa 10 l.] [καὶ ἔννε]δεδύκη χιτῶνα λινοῦν ἐπιλαβομένη διέρρηξεν.

9. — καταβάλλει : cf. *P.S.I.* 167, 16-19 : καταβάλλουσα ἐπὶ τὸ ἔδαφος, ἔτυπεν πληγαῖς πλείσταις, εἰς ὃ τύχοι μέρος τοῦ σώματος, ἐμ[ε] κύνουσαν.

10-11. — ἀμφοτέραις ταῖς χερσίν : cette précision apparaît quelquefois : *P. RyI.* II, 68, 10-14 : ἔ[πληξέν] με ταῖς αὐτῆς χερσίν [πλη]γαῖς πλεί[στα]ῖς εἰς ἅπαν [μέρος] τοῦ σώμα[τός] μου ἐγ γαστήρ[ι] ἔχουσαν π[ε]ντάμηνον.

11-13. — εἰς ὃ ἂν τύχοι μέρος τοῦ σώματός μου : sur cette expression v. *e.g.* *P. Ent.* 74, 8 ; 76, 3-4 ; 80, 7 ; 81, 14 ; 83, 4-5.

16. — Πάσι|σ|τος τοῦ Κρίτωνος : le nom du père a été ajouté ici, par exception, pour distinguer Pasis de son homonyme de la l. 18.

17. — Ἀρμάχιος : à la l. 38 le même nom est transcrit sans χ.

18. — καὶ τοῦ : on attend ici le nom oublié du dernier témoin, Hôros (l. 39).

25. — Sur la motivation du type τούτου γὰρ γενομένου, v. par ex. *P. Collomp*, *o.l.*, pp. 115-116.

26-27. — τῆς παρὰ σοῦ Φιλανθρωπίας : sur le recours à la φιλανθρωπία en pareil cas, v. par ex. *P. Collomp*, *o.l.*, pp. 96, 118, 119, 123, 126, 162 et *P. Magd.* 23, 8 ; 28, 12 ; 32, 13 ; 36, 9 ; 41, 7. A date plus récente, v. notamment Cl. PRÉAUX, *La bienfaisance dans les archives de Zénon*, *C.E.* XXXVIII (Juillet 1944), pp. 281-290 et M. Th. LENGER, *La notion de « bienfait » (Philanthrôpon) royal et les ordonnances des rois Lagides*, dans *Studi in onore di Vincenzo Arangio-Ruiz*, vol. I (1952) pp. 483-499 et, en particulier, les pp. 484-485 où l'auteur aborde le problème de l'appel à la φιλανθρωπία dans les ἐντεύξεις.

28. — Sur la clause εὐτύχει, v. *P. Collomp*, *o.l.*, pp. 57-63, 64-67, 70, 71, 134, 136, 137 et 200.

32. — ἀπόσειλον πρὸς ἡμᾶς : sur l'emploi intransitif de ce verbe, v. *P. Ent.*, *Introd.*, p. LIX.

33. — ὅπως ἐπισκεψώμεθα : sur le sens d'ἐπισκέπτεσθαι, v. *P. Ent.*, *Introd.*, p. LXXIV.

40-41. — καὶ μὴ ἄλλως ποιήσης : dans *P. Ent.* 25, *Recto*, 16 (Ghōran), on trouve une formule de sens voisin, ἀπόσειλον αὐτὸν πρὸς ἡμᾶς ὅπως μὴ ἄλλως ἔσται, attestée également par *P. Hib.* 62, 16 (v. note p. 70).

B

PLANCHE n° V (grandeur originale)

L. 9 × H. 17 cm.

La *face perfibrale* de ce fragment porte les restes d'une lettre adressée au même Thraséas par un certain Pasis, dont nous ignorons les fonctions exactes ; il semble que Thraséas ait envoyé Pasis auprès de Nicandros, également inconnu, pour enquêter (*ἐπισκέψασθαι*) au sujet d'une maison, mais que ce dernier ait exigé d'abord une lettre de Thraséas. Pasis engage donc Thraséas à la rédiger.

Le *revers* est anépigraphé. De nombreuses mouchetures brunâtres dans la moitié Est du document (ll. 7-11) rendent la lecture souvent malaisée. Nous devons la résolution des difficultés de ce texte à M. Octave GUÉRAUD que nous prions d'accepter ici le témoignage de notre reconnaissance.

Πᾶσις Θρασέαι χαίρειν.
 Οὐκ ἀγνοεῖς ὅτι ἀπελθὼν
 α. πρου σου πρῶιον καὶ ἐπέσ-
 τιλάς με πρὸς Νικανδρον
 5 ἐπισκέ[ψ]ῃσαι περὶ τῆς οἰ-
 κίας. Ἐμοῦ δὲ ἐλθόντος
 πρὸς Νικανδρον καὶ εἰπόν-
 τος αὐτῶι, οὐκ ἔφη ἐπ[ισκ]έ-
 ψασθαι, ἐὰν μὴ πρότερον
 10 παρὰ Θρασέου ἐπιστολήν
 μοι ἐνέγκης · καλῶς ποιήσεις,
 ἐάν σοι φαίνηται, γράψαι
 μοι τὸ ἐπιστόλιον πρὸς
 Νικανδρον.
 15 φ. . [
 θε. [

L. 2 : l. ἀπηλθων ? LL. 3-4 : l. ἐπέστειλας.

« Pasis à Thraséas salut. Tu n'ignores pas que je suis parti ... de bonne heure et que tu m'as envoyé auprès de Nicandros, pour enquête au sujet de la maison.

Je suis allé chez lui et je lui ai parlé de cette affaire ; il a refusé d'enquêter si je ne lui apportais pas auparavant une lettre de toi. Si tu es d'accord, aie l'obligeance de m'écrire le mot pour Nicandros (?) ...»

3. — *α. που σου* : l'*α* initial est sûr, le *π*, un peu effacé, ne semble pas douteux. Nous n'identifions pas la lettre qui se dissimule dans l'intervalle.

C

PLANCHE n° V (grandeur originale)

H. 19 × L. 9,5 cm.

La *face perfoliata*, seule inscrite, porte les restes d'une plainte une fois encore envoyée à Thraséas par un certain Hareus à qui on a probablement volé des oies (ll. 6-7). Les débris des ll. 12-15 permettent de supposer qu'il avait déjà remis un *προσάγγελμα* (à des phylacites?).

Le papyrus a été lavé. Les effets de ce lavage, très inégaux, vont d'un simple pâlissement de l'encre (au début des lignes) à un effacement à peu près total (fin des ll. 2, 9, 14 et 15).

Les marges Ouest (7 à 8 mm.) et Sud (4,5 cm.) sont presque intactes. De la marge Nord, il reste 1,2 cm. en moyenne. A l'Est, nous ne possédons la fin d'aucune ligne.

L'écriture de ce texte, comme celle du fragment A, rappelle *P. G. B.*, 4, c (218 ou 243^A). Son état fragmentaire nous interdit d'en donner une traduction.

	Θρασέαι ἐπιστάτηι [παρά?]
	Ἄρεϋτος τῶν . . . [χη-
	νοβοσκοῦ ὠν μ[
	χηνοβοσκόσ . . . [
5	τος μου πρὸς ἀδε[λφὸν?
	τηρησας τοῦ[ς
	τας μοι χῆν[ας
	τοῦ ὄρου δεκ. . [
	ἀπηνεγκατ. . . [
10	τα συμμα [
	με μεσιδια κα. . . [

χη και περι αυτω[ν
 προσαγγελμα δεδ[ω-
 κα τοις π. . αν. . . [
 φυλακίταις]

(Ἔτους) ιβ, ως δ' αἱ πρόσδο[οι
 (Ἔτους) ιγ Φαρμουῦθι .

1. — Θρασέαι ἐπιστάτηι : sur l'épistate, qui est ici vraisemblablement l'épistate d'un bourg, v. notamment J. LESQUIER, *P. Magd., Introd.*, pp. 7, 18, 20 et 22 ; P. JOUQUET et G. LEFEBVRE, *B. C. H.*, XXVI, pp. 97-98 ; P. M. MEYER, *Klio*, VI, pp. 459-460 (note 1) ; VII, p. 290, n° 4 ; R. TAUBENSCHLAG, *Archiv*, IV, pp. 35-38, qui donnent la bibliographie ancienne ; v. aussi les récentes mises au point d'E. LAVIGNE, *De Epistates van het dorp in Ptolemaeïsch Egypte*, 1945, et d'E. VAN 'T DACK et T. REEKMANS, *Ptolemaïca*, pp. 20 et sq., 1951. Thraséas ne figure pas non plus parmi les épistates de village dont E. LAVIGNE a dressé la liste dans l'ouvrage cité plus haut, pp. 20-23.

2. — Ἀρεῦτος : *P. Ent.* 50, 1 (= *P. Magd.* 19, 1) atteste en 221^A un certain Ἀρεῦς, père de l'ibiobosque Pasis. On ne peut, faute de précisions, conclure à leur identité.

16-17. — Le sigle de l'année, dans les deux cas, a la forme L.

. — πρόσδο[οι] et Φαρμουῦθι sont très effacés mais sûrs. Le quantième de Pharmouthi (une lettre probablement) a disparu. Seule, la barre de numération est encore visible. Sur la double datation, régnale et fiscale, v. *P. Hib.* I, *App.* II, pp. 358-367 et, à date plus récente, A. E. SAMUEL, *Ptolemaic Chronology, Münchener Beiträge* 43, Index, p. 173.

A ces trois documents s'ajoutaient deux petits fragments qui sont de la même main, différente de celles des trois textes précédemment étudiés ; des quelques syllabes qu'ils portent encore, on ne peut tirer aucune preuve de leur appartenance au dossier de Thraséas. Nous les avons donc laissés de côté.

Le Caire, Novembre 1965.





